

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PRIX : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juillet 1877.

Chronique générale.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL.

Le mouvement supplémentaire que nous avons annoncé hier est plus considérable qu'on ne l'avait dit; il porte sur toutes les parties de l'administration.

Six préfets sont atteints. M. le baron de Yverland, préfet des Basses-Pyrénées, est appelé à d'autres fonctions; quatre, ceux des Ardennes, du Doubs, de la Côte-d'Or et de l'Orne, sont mis en disponibilité; M. Guyot de Villeneuve, préfet de l'Aisne, est déclaré démissionnaire.

Parmi les sous-préfets, trois sont révoqués, ce sont : MM. Lasmartres (Montmédy), Sigaudy (Castelnaudary) et Rivaud (Château-Gontier); quatre sont mis en disponibilité: MM. d'Indeville (Coulommiers), Fontaine-dieu (Nantes), Roudier d'Aubanel (Château-Thierry) et le vicomte de Vesins (Boussac), ce dernier sur sa demande. Trois autres ont donné leur démission; voici leurs noms: MM. Desains (Vienne), de Barante (Compiègne) et Baduel d'Oustrac (Yssengeaux).

Trois secrétaires généraux sont mis en disponibilité: M. Fayolle (Bouches-du-Rhône), M. Dubarry (Haute-Saône), et M. Ducaurroy (Cantal); ces deux derniers avaient sollicité cette mesure. M. de Roquette-Buisson (Basses-Pyrénées) a donné sa démission.

On compte dans les conseils de préfecture trois démissions, deux mises à la retraite, une mise en disponibilité et treize révocations. Voici la liste des révoqués: MM. Ambert (Hautes-Alpes), Roussin et Revirini (Aveyron), Lafargue (Charente), Cassan (Corrèze), Pradel (Côtes-du-Nord), Fournier (Loir-et-Cher), Chastel (Meuse), Lolliot (Saône-et-Loire), Andrieu (Tarn), René Pineau (Vienne), et Botiol (Vendée).

ne-et-Loire), Andrieu (Tarn), René Pineau (Vienne), et Botiol (Vendée).

D'après la note publiée à l'Officiel, relativement aux élections départementales, le Temps fait le calcul suivant:

« Donc point de querelle: les élections partielles des conseils généraux — et par conséquent celles des conseils d'arrondissement, — ne se feront pas avant le 7 octobre 1877; elles suivront les élections législatives. Comme la loi fixe à quinze jours au moins la période électorale qui doit précéder le scrutin départemental, les élections législatives devront — pour ne pas empiéter sur les élections des conseils — se terminer en tout cas le 23 septembre. Le dimanche 23 étant consacré au second tour de scrutin, le premier vote aura dû se faire le 9 septembre; en remontant encore les vingt jours de la période électorale ordinaire, nous arrivons au 20 août inclusivement; le décret de convocation des électeurs législatifs doit donc paraître le 19 août, au plus tard, mais la session réglementaire des conseils généraux s'ouvre justement le 20 août: il n'est guère possible de la voyer dans la période électorale législative: or, il n'y a que deux moyens d'isoler les élections législatives de la session des conseils généraux: c'est de régler toutes les élections, soit avant, soit après cette session; après, c'est impossible, puisque la session peut durer un mois, ce qui réduirait les délais inévitables des opérations électorales législatives; il faut donc que tout soit fini avant, c'est-à-dire que le deuxième tour de scrutin ait lieu le 19 août et le premier le 5; les vingt jours de la période électorale nous reportent au 16 juillet: conclusion, le décret de convocation doit paraître le 15 juillet au plus tard. Le gouvernement s'est-il rendu compte du caractère obligatoire de cette date? Nous l'ignorons encore. La circulaire de M. de Fourtou parle seulement de la grande manifestation électorale à laquelle le pays sera bientôt convoqué.

« Ce « bientôt » est fort élastique, et nous ne savons pas au juste quelle portée le gouvernement entend lui donner; mais le simple calcul que nous venons de faire suffit pour montrer que le décret doit paraître le 15 juillet, si le cabinet veut laisser aux conseillers généraux toute la tranquillité désirable, et au plus tard le 19 août, dans l'hypothèse inadmissible où il ne craindrait pas d'interdire aux assemblées départementales toute participation active au mouvement électoral. »

De toute manière, on le voit, le scrutin est proche, et l'on n'a pas de temps à perdre pour s'y préparer.

Les revues ont pour effet d'exaspérer les radicaux; le pantalon rouge a sur eux la même vertu que le drapeau que l'on présente, en Espagne, au taureau pour exciter sa colère. La Marseillaise publiée un long article plein d'amertume sur les manifestations militaires. Le souvenir de la sévère leçon infligée par l'armée, en mai 1871, aux hordes révolutionnaires n'est certainement pas pour rien dans ces plaintes et ces critiques. Écoutons-la plutôt:

« En regardant mouvoir cette fourmilrière, et songeant aux enseignements que contiennent la lecture des récits des coups d'État du Directoire et de l'attentat de Brumaire, comme aussi les tristes, humiliants et récents souvenirs de la guerre qui nous a amené l'invasion, n'y avait-il pas à se demander à quoi servait tout ce mouvement et tout ce bruit? N'y avait-il pas à se demander quel fléau plus lamentable et désastreux encore que ceux qu'il a déjà déchainés sur notre malheureux pays nous amènerait, quelque jour, ce militarisme, dont les plus cruelles et les plus humiliantes misères n'ont pu nous guérir? »

Nous apprenons de source certaine que M. Bonnet-Duverdier va solliciter un mandat législatif dans l'un des arrondissements de Paris.

La circonscription n'est pas encore choisie, mais elle sera inévitablement adoptée par les conseillers municipaux de la nuance de M. Bonnet-Duverdier.

Le groupe légitimiste a décidé de constituer un comité électoral dont la présidence a été dévolue à un sénateur, M. Kolb-Bernard.

Les membres de ce comité vont publier une circulaire qui sera adressée à tous les journaux légitimistes.

Le baron de Larcy, vice-président du comité, a été chargé de la rédaction de cette circulaire.

Le comité siégera rue de Varennes, chez M. le duc de la Rochefoucauld-Disaccia.

363, LISEZ: 359.

Nous lisons dans Paris-Journal:

« M. Morel a quitté le premier les rangs de la « phalange lacédémonienne. »

« Après M. Morel, M. Dutilleul. »

« Après M. Dutilleul, nous pouvons citer M. Lebaudy, qui ne se soucie pas non plus de faire campagne contre le maréchal de Mac-Mahon avec M. Duportal. »

« Après M. Lebaudy, voici M. Rouvère, qui aime mieux renoncer à la lutte que de se battre en trop fâcheuse compagnie. »

« Ils ne sont donc plus que 359. »

« Combien seront-ils demain? »

« Combien seront-ils au retour? »

On relève en ce moment la liste générale des étrangers qui se sont fait naturaliser Français depuis la guerre de 1870.

On annonce la candidature de M. Ambroise Janvier de la Motte, deuxième fils de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE TORRENT

Scènes de la vie réelle.

(Suite et fin.)

IX.

DÉNOULEMENT INATTENDU.

Depuis huit jours, il n'y a pas une amélioration sensible dans l'état de la malade; cependant le médecin espère beaucoup, dit-il.

Au sortir d'une de ses visites, il a exprimé au curé que le réveil allait se faire, mais qu'il ne fallait maintenant aucune émotion trop vive, sans quoi le système nerveux pouvait occasionner un trouble funeste à la raison.

M. de Saint-Aubin entendit cet arrêt et, dès le départ du docteur, elle tomba à deux genoux, priant Dieu de sauver celle qu'elle avait frappée si sûrement.

Le curé, seul avec elle, lui dit alors: — Ma pauvre enfant! priez beaucoup et deman-

dez à Dieu de réparer le mal que vous avez fait; car vous l'avez bien légitimement jugée. Rien n'était vrai dans vos accusations; je ne le sais que trop...

— Quoi! je n'ai pas même l'excuse d'avoir dit la vérité?

— Pas même! hélas!

Hermine et M. de Saint-Aubin arrivèrent le jour même, fort inquiets, et ne sachant à quoi attribuer un malheur aussi subit.

Le rôle du curé devint alors bien difficile; mais il prit une résolution héroïque, comme nous le verrons bientôt.

Marie, après un entretien avec lui, sollicita sa tante de l'emmener: elle lui avoua tout ce qu'elle avait fait.

L'attitude de M^{lle} Armand et ses observations, en tout semblables à celles du prêtre, rendirent la jeune fille encore plus triste.

En effet, la présence de Marie dans la famille d'Antigny n'était pas admissible au moment où la convalescence allait sans doute commencer.

Cependant Claire semblait sortir d'un rêve et peu à peu ses idées devenaient plus nettes. Elle n'avait pas encore le souvenir de ce qui s'était passé et attribuait à la fièvre les hallucinations dont elle avait été le jouet. La vue d'Hermine à ses côtés la rassura. Elle se hasarda à demander des nouvelles de son oncle le curé, et enfin de M. de

Saint-Aubin, comme doutant qu'il fût réellement son beau-frère. A la longue, tout sembla parfaitement clair dans son esprit.

Le curé vint au chevet de son enfant d'adoption, lui parla de Dieu et la prépara peu à peu à la révélation qu'il voulait lui faire. Les plus grands ménagements furent employés: les forces revinrent et, sans danger, il s'entreint tendrement avec elle de ses souffrances, et même de Marie. Alors l'émotion la gagna; des larmes coulèrent silencieuses sur ses joues pâles.

— Et monsieur... d'Evrunes, qu'a-t-il dû penser?

— Que vous êtes un ange, ma fille!

— Comment?

— Il connaît votre vertu et votre dévouement.

— Vous lui auriez dit?... Oh! pauvre sœur!

— Non, mon enfant: M. d'Evrunes m'a demandé si vous aviez eu jamais une affection dont il put rester quelque chose, et j'ai dû répondre la vérité sans parler d'Hermine.

— Quel bonheur! mon oncle; je me sens revenir à la santé.

— J'ajoute que Marie lui a déclaré aussi qu'elle avait été jalouse de vous, mais que toutes ses taquineries, dont elle ne mesurait pas la portée, n'avaient aucun fondement. Elle l'a supplié d'implorer pour elle votre pardon au nom de, ce qu'il a de plus cher au monde, et Jean d'Evrunes attend

voire rétablissement complet pour s'acquitter de cette mission sacrée.

Puis le curé parla bas à sa chère nièce, qui lui tendit la main.

Claire était sauvée. Un sourire de contentement éclaira son doux visage.

Encore quelques jours et nous la trouvons au salon recevant quelques visites intimes. On annonça M. d'Evrunes, qui, après les compliments d'usage, s'approcha de Claire et lui dit d'une voix émue:

— Daignerez-vous accorder, mademoiselle, le pardon de celle qui vous offensa et qui expie sa faute?

— De grand cœur... répondit Claire. Prenez ma main en signe de serment solennel, si du moins ma mère veut bien m'approuver.

Hermine et M. de Saint-Aubin se regardèrent, tandis que M^{lle} d'Antigny, les yeux mouillés de larmes de joie, joignait les mains de Claire et de Jean d'Evrunes.

Le curé, qui entra en ce moment, s'écria:

— Dieu fait bien ce qu'il fait! Dans peu de jours nos prières appelleront sur vous, mes enfants, sa sainte bénédiction.

Il achevait à peine de parler qu'on apporta une lettre à l'adresse de Claire.

Cette lettre portait le timbre de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

l'ex-député de l'Eure, dans la 2^e circonscription d'Evreux.

Le *Moniteur* affirme que dans la perquisition qui a été faite chez M. Ruiz Zorilla et chez les deux autres réfugiés espagnols, des armes ont été trouvées et que, des différentes pièces saisies, il « semble résulter un commencement de complot contre le gouvernement français et le gouvernement de Madrid. »

Un arrêté du général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, vient de dissoudre les milices de notre colonie.

Les armes de toute nature qui sont entre les mains de ces milices seront versées dans les arsenaux de l'Etat, sauf indemnité pour celles qui seront reconnues la propriété des départements ou des communes.

LE RADICALISME EXISTE-T-IL ?

Le *Courrier des Alpes* nous donne les renseignements suivants sur un journal que les communards font paraître à Genève sous ce titre : *l'Avant-Garde*, et avec cette épigraphe : *Nègre de l'usine, forçat de la mine, îlot de champ !*

Ce journal a été envoyé à Chambéry en contrebande, accompagné d'une lettre à l'encre rouge ainsi conçue :

« Genève, le 22 juin 1877.

» Compagnon,

» Je vous envoie le premier numéro de *l'Avant-Garde* dans un vieux journal et le deuxième sous enveloppe (sic) ; si il vous parvient (sic) par le premier moyen, je vous l'enverrai (sic) toujours comme cela et j'espère que vous ferez de la propagande (sic), car notre pays en a bien besoin, surtout de la propagande (sic) que notre feuille préconise, car c'est la seule vraie.

» Salut et Liquidation sociale.

» J. DUMARTHERAY,
rue de la Penitence.

Si l'on veut avoir une idée des doctrines et du style de cette feuille communarde, qu'on lise ce court extrait du numéro du 15 juin :

« QUE FAIRE ?

» L'expérience a parlé ! Loin de nous la voie pacifique et légale ! A nous la voie violente qui a fait ses preuves ! Laissons les radicaux à leur radotage pacifique, allons aux fusils suspendus aux murs de nos mansardes. Mais si nous les épaulons, ne les laissons pas refroidir et s'éteindre que lorsque nous pourrions faire résonner leur crosse, non-seulement sur le sol d'une République, mais encore sur un sol qui soit la propriété collective du paysan et de l'ouvrier. »

Nous demandons à M. Jules Ferry, qui soutient que le radicalisme n'existe pas, de nous prouver que ceux qui pensent ces cho-

ses et sont prêts à les accomplir, sont tous au bain ou à Genève.

SEPT ANS DE RÉPUBLIQUE.

Dans quelques semaines, la France, réunie pour la troisième fois dans ses comices, sera conviée à rendre un solennel verdict, et une nouvelle Chambre de représentants puisée dans son sein, viendra, au nom du suffrage universel qui les aura choisis, indiquer au gouvernement la route qu'elle veut suivre.

A une heure aussi grave, de laquelle dépendent les destinées à venir de notre pays et peut-être son existence elle-même, il nous paraît indispensable d'éclairer l'opinion sur notre situation économique, sur l'ignorance du régime dont elle a subi trop longtemps le joug et sur les dangers qu'il fait courir à la fortune publique.

Certes, le tableau n'est pas brillant, et on ne saurait, en l'interrogeant, se défendre à la fois d'un profond sentiment de tristesse à la pensée de tant d'impuissance et d'une vive appréhension à l'aspect de tant de ruines. En effet, de quelque côté qu'on jette les regards, à quelque point de vue qu'on se place, qu'on interroge nos finances, qu'on parcoure les chiffres de notre mouvement commercial, ou qu'on relève l'état des travaux publics, le présent apparaît plein d'obscurités et l'avenir gros de périls.

Et d'abord, quel est le bilan de nos finances ?

Si nous nous reportons aux documents officiels, nous constatons, depuis 1869, une augmentation de dépenses qui n'est pas moindre de 974 millions. La progression a été, chaque année, constante, et, en dehors des charges extraordinaires léguées à nos budgets par les événements de 1870-71, les crédits des divers services publics que la sagesse conseillait assurément de restreindre, ont grossi, seuls, de plus de 300 millions.

Or, pour faire face à une pareille situation, à quelle source s'est-on adressé ? A l'impôt. Pendant le cours de sept exercices, le Parlement a torturé dans tous les sens la matière contribuable ; ignorant des questions économiques les plus élémentaires et livré avec passion à des luttes byzantines, sans grandeur comme sans utilité pour la nation, il n'a point cherché à équilibrer des charges qu'une mauvaise répartition pouvait rendre mortelles ; par lui, les affaires sérieuses ont été traitées avec une légèreté coupable, et à une époque où de la solution des questions financières dépendait le salut de l'Etat, il n'a pas craint de reléguer à un rang secondaire l'étude du budget, qui eût dû être sa principale préoccupation, sacrifiant ainsi l'avenir aux ardeurs de la politique, subordonnant à des intrigues souvent inavouables la discussion des plus graves intérêts et votant au hasard, pour ainsi dire *in extremis*, des taxes dont l'application pouvait avoir plus tard une redoutable influence sur la prospérité du pays.

Toutes les sources de la richesse nationale ont été resserrées ! Alors qu'il eût fallu, à

l'exemple des citoyens illustres de la Grande-Bretagne en 1815, délivrer l'industrie de ses entraves pour lui donner plus d'essor, la République l'a emprisonnée dans des taxes disproportionnées ; le commerce et l'agriculture ont été écrasés, et les impôts de consommation, qui touchent à tant d'intérêts recommandables, ont dû fournir à eux seuls près de 700 millions.

Plus tard, au lieu de rechercher les moyens de réparer tant d'erreurs et de réorganiser, sur des bases normales, l'ensemble de notre système financier, devenu si défectueux, la Chambre des députés se livra à l'élucubration de théories inapplicables ; puis, à mesure que dans son sein s'accroissait l'esprit radical, apparurent les doctrines les plus subversives, les plus dangereuses pour la propriété : après l'impôt du revenu, appliqué à une classe spéciale d'individus à l'exclusion de tous les autres, surgit l'impôt du capital, conduisant tous deux à l'impôt progressif, c'est-à-dire à la ruine du capital, but visé de tout temps par l'école socialiste.

Et c'est ainsi que loin d'améliorer le sort des contribuables, de rendre au crédit de l'Etat son élasticité et sa puissance, les lois financières rendues par le Parlement ne firent que rendre l'impôt plus intolérable et, dans un grand nombre de cas, mortel pour le travail.

Un jour est venu cependant où l'équilibre a été obtenu et où, sous la pression du fisco, les taxes ont donné, non-seulement les sommes énormes destinées à combler le déficit, mais encore des plus-values importantes, inespérées même. Qu'ont fait alors les Assemblées qui se sont succédé depuis sept ans ? Ont-elles cherché à adoucir les rigueurs du passé et à enlever aux contribuables une part légitime du fardeau qu'elles avaient imposé à leur patriotisme ?

Ces excédants précieux qu'autrefois on s'empressait de faire servir au dégrèvement des impôts, les a-t-on employés à alléger les lourdes impositions du pays, à rendre à l'industrie plus d'ampleur et à donner aux classes laborieuses si éprouvées cette *vie à bon marché* tant de fois promise dans les programmes électoraux et jamais réalisée ?

Non. En sept années, les représentants de la nation ont aboli une seule taxe, la taxe du sel, qui grevait le budget de l'ouvrier d'une charge annuelle insignifiante de soixante-dix centimes environ, tandis qu'avec une prodigalité jusqu'alors inconnue, ils se jetaient sur ces ressources inestimables de l'excédant, arrachées par l'impôt au nécessaire du peuple, pour satisfaire à des caprices ou répondre à des engagements électoraux.

Et sait-on dans quelles proportions ce gaspillage des deniers publics s'est exercé ? Dans une seule année, celle de 1876-77, la Chambre des députés a dévoré, en dehors des sommes légales prévues par la loi, 140 millions, désormais acquis au budget des dépenses et qui rendront pour longtemps, sinon pour toujours, impossibles les améliorations et les réparations.

En résumé, la situation budgétaire de la

France peut se traduire ainsi : la dette consolidée accrue, depuis 1870, de 12 milliards ; la dette flottante élevée à près de 900 millions, et ces chiffres d'engagements minés qu'un document officiel récemment publié porte à 9 milliards.

Voilà, au point de vue purement financier, le bilan que nous légue la République et dont le pays aura bientôt à demander semblable tableau, le problème de la prospérité nationale devient difficile à résoudre, et il ne faut pas oublier que la prolongation d'un régime qui a produit de tels fruits ébranlerait la fortune de la France et la ferait sombrer sans espoir.

Guerre d'Orient.

Au point de vue politique, nous devons mentionner une dépêche reçue de Berlin par le *Morning Post*, et d'après laquelle l'accord général sur la conduite à suivre dans le cas où certaines éventualités se produiraient. Ces termes sont bien vagues ; mais ils deviendront plus clairs si l'on se rappelle, d'une part, les dépêches de lord Derby et les discours encore récents des ministres anglais ; de l'autre, les déclarations toutes fraîches des chefs des cabinets autrichien et hongrois.

D'un autre côté, on annonce qu'un décret impérial prohibant l'exportation des chevaux va être publié à Berlin. D'après les informations transmises au *Standard*, cette mesure aurait été décidée par suite de l'ordre donné par le gouvernement russe à ses agents d'acheter en Allemagne 30,000 chevaux.

L'échec éprouvé par les Russes à Biela semble se confirmer. Seulement il est probable que les dépêches d'origine turque, relatives à ce fait de guerre, sont empreintes d'une certaine exagération.

Quoi qu'il en soit, la marche rapide des troupes russes dans cette direction indique de leur part l'intention de couper les communications entre Routschouk et Schumla, deux des forteresses du quadrilatère, en face duquel vont se trouver bientôt les corps qui ont passé le Danube dans son cours inférieur et sont entrés dans la Dobroucha.

« Il est fort probable, dit le *Globe*, de Londres, que nous apprendrons bientôt que la voie ferrée a été rompue entre ces deux places. Déjà les fils télégraphiques des lignes qui relient Sistova, Nicopolis et Routschouk avec le reste de la contrée ont été coupés, dit-on, par les paysans bulgares, et nous ne serions pas surpris que tout cela fût l'œuvre des Cosaques qui sont massés en grand nombre à Slatina et dans les environs, prêts à franchir le fleuve dès que le terrain aura été préparé sur l'autre rive par l'infanterie et l'artillerie. »

Un télégramme adressé de Bucharest à l'Agence universelle tend à justifier ces sup-

— Lisez, ma fille, dit M^{me} d'Antigny, nous sommes en famille.

MM. de Saint-Aubin et d'Evrune sortirent pour s'entretenir du futur mariage.

Après avoir parcouru des yeux cette missive inattendue et regardé à deux fois la signature, Claire tendit la lettre au curé.

Celui-ci lut alors à haute voix ce qui suit :

« Le 9 septembre 187...

» Couvent des Filles-de-la-Sagesse.

» Ma chère sœur,

» J'apprends avec le plus grand bonheur que Dieu vous a rendu la santé : et j'aime à croire que ma résolution et mes prières dans ce but lui ont été agréables.

» Je le prie encore chaque jour qu'il vous donne tout le bonheur que vous méritez. J'ai fait le vœu de me consacrer entièrement à lui en expiation de mes fautes et en vue d'obtenir de sa miséricorde son pardon pour le mal que je vous ai fait. En religion, on me nommera sœur Germaine.

» J'ose me rappeler au bon souvenir de M^{me} d'Antigny et d'Hermine, et suis

» Votre amie bien affectionnée,

» Marie ARMAND,

» novice aux Filles-de-la-Sagesse. »

— Je ne comprends pas bien, dit Hermine.

— C'est un secret que je veux vous confier, ma

nièce, tandis que notre convalescente va reposer et que nos messieurs promènent leur amitié fraternelle.

Le soir de cette journée si bien remplie et si heureuse, Hermine, un peu embarrassée, disait à son mari :

— J'ai oublié, mon ami, de vous conter que j'avais été sotte autrefois, quand j'étais petite fille, et que... je ne vous aimais pas encore.

— Votre sœur est heureuse, Hermine, et vous m'aimez ?

— Oh ! oui.

— Pourquoi me dire alors ce que savais déjà...

— Vous saviez !...

— Que vous avez oublié ce dont on ne doit jamais parler ; en quoi j'ai admiré votre bon sens, votre sagesse et votre vertu.

POST-FACE.

Comme on peut le penser, Claire écrivit à Marie Armand pour la détourner de prononcer des vœux, l'assurant qu'elle lui pardonnait du fond de son âme ; mais rien ne put vaincre la résolution de celle qui devait s'appeler sœur Germaine.

Par un renoncement solennel à toutes les joies du monde, elle avait demandé à Dieu de sauver Claire : elle ne voulut jamais revenir sur cette détermination.

Ils sont tous heureux à S.-M.-L.-T.

Sœur Germaine prie avec ferveur pour ses amis et remercie Dieu d'avoir bien voulu exaucer le vœu qu'elle fit au moment où l'on désespérait des jours de Claire.

Des nouvelles nous sont venues aussi de M.-sur-L. par la bonne M^{lle} Armand, qu'on a décidée à venir habiter sous le toit de M^{me} d'Antigny. Paul Péault est célèbre ; il a signé deux adresses politiques en sa qualité d'étudiant carabin. C'est un adepte de la libre-pensée et il sera, dit-on, docteur avant l'achèvement de la période d'un lustre.

Sa mère parle avec aigreur des *péronnelles* d'Antigny et rêve qu'elle aura une belle-fille millionnaire.

On comprend maintenant pourquoi sœur Germaine était péniblement émue, le jour où je la vis pour la première fois, et aussi à quels motifs j'ai cédé lorsque j'ai donné pour titre à mon récit le nom de la valse du *Torrent*.

DE BERGUES-LA-GARDE.

La Reine d'Avril.

La Reine d'Avril, sur un lit de mousse,
Au milieu des fleurs et sous les berceaux,

Langoureuse fille, au chant des oiseaux
Reposait un soir. La brise était douce ;
Les lutins légers voltigeaient autour
De la blonde enfant. Du sein d'une rose,
L'un d'eux soupira ce propos d'amour :
« O ma souveraine, ô fleur fraîche éclosée !
Oui, Reine d'Avril, le lutin trompeur,
Ce démon gentil, charma ton oreille.
Alors, tu laissas, — ô naïve erreur !
Ton œil se voiler... ta lèvre vermeille
S'entr'ouvrit un peu... — « Ça ne déplaît pas »,
Se dit le mignon. — « Que vous êtes belle,
» Reine des beaux jours de saison nouvelle !... »
Continua-t-il. Et tu l'écoutas.
Ah ! Reine d'Avril ! Ah ! petite folle,
Tu ne sais donc pas que lutin s'en vole
Et qu'il ira loin conter tout cela ?
Moi, je vois déjà, chacun sur sa branche,
Les petits oiseaux, dont le cou se penche,
Ecouter, rieurs, et leur *tralala*
Redira, tout haut, que la paresseuse
Aux doux entretiens se sent bien joyeuse...
Oh ! Reine d'Avril, fuyez ce jeu-là !

STÉPHANE AMARANT.

positions. Il annonce, en effet, que, malgré l'échec de Biela, les Russes continuent à se porter en avant, cherchant à couper Routschouk de Schumla.

En même temps, ajoute la même feuille, dans la Dobroucha, les Russes avancent rapidement vers le Sud sans rencontrer la moindre opposition. « Avant peu ils seront sous les murs de Kustendjé, la forteresse de la côte où les Turcs se sont retirés. »

Les nouvelles de l'Asie-Mineure continuent d'être favorables à la défense. Le télégramme par lequel le général Loris Mélikoff rend compte du combat de Zevin, le 25 juin, contient l'aveu implicite d'une défaite, et constate la perte de 6 officiers tués, 25 blessés, 850 soldats tués ou blessés.

Aussi les Russes exécutent-ils un mouvement de retraite sur toute la ligne et paraissent-ils avoir renoncé, au moins momentanément, à exécuter leur plan primitif de campagne, pour se contenter de poursuivre le siège de Kars.

A Batoum, Dervish-Pacha tient également les Russes en échec.

Bucharest, 4 juillet.

Le passage du Danube a lieu sans discontinuer aux environs de Zimmilza.

Les Russes construisent une forte tête de pont sur la rive droite de ce fleuve.

Quant au mouvement tournant qui consistait à couper les communications entre Routschouk et Schumla, il n'aura lieu complètement que lorsque le passage de la majeure partie du matériel de l'artillerie aura été effectué sur la rive droite du Danube.

Pour le moment, l'armée russe occupe de très-fortes positions en prévision de l'arrivée d'un corps d'armée turc qui serait envoyé afin de dégager la forteresse de Routschouk dont la grande importance n'échappe aujourd'hui à personne et qui est considérée comme la clef de la Bulgarie.

Vienne, 4 juillet.

Des dépêches contradictoires arrivent du théâtre de la guerre en Asie et celles d'origine turque paraissent très-exagérées. Cependant on ne saurait mettre en doute que les Russes aient été battus dans plusieurs engagements.

Quant à la levée du siège de Kars et à l'occupation par les Turcs de Karukilissa, que les Russes auraient été obligés d'évacuer précipitamment et avec de grandes pertes, ces nouvelles demandent confirmation.

Chronique militaire.

La Patrie publie la nouvelle suivante, que nous croyons devoir reproduire en raison des intérêts qu'elle touche, mais en laissant toute la responsabilité à cette feuille :

« Le gouvernement a décidé que les « réservistes » seront dispensés cette année de l'appel de vingt-huit jours qui a lieu d'habitude à l'automne.

On n'a pas voulu éloigner les jeunes gens de leurs communes respectives et les priver de l'exercice du vote pendant une période électorale aussi importante que celle de septembre ou d'octobre prochain. En outre, les travaux des champs, qui exigent absolument leur présence et les chaleurs de la saison ne permettraient pas de les convoquer plus tôt.

Nous laissons de côté la satisfaction qu'éprouveront sans nul doute les réservistes en apprenant qu'ils n'auront pas à subir les exercices pénibles et les fatigantes manœuvres de l'an dernier. Leur patriotisme leur a appris à les supporter ; mais nous trouvons dans la décision qui vient d'être prise un nouvel indice des idées de paix qui règnent en France. »

De son côté, la France dit sur le même sujet :

« L'appel des réservistes, qui était primitivement fixé au 29 août, est ajourné. La date de convocation sera incessamment fixée, mais seulement après que le gouvernement aura pris une résolution définitive au sujet de l'époque des élections. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR.

Un détachement du 77^e de ligne, com-

prenant 15 officiers et 273 hommes, allant d'Angers au camp du Rochard, arrivera à Saumur samedi prochain 7 juillet.

Le lendemain, dimanche 8, un détachement du 135^e de ligne, comprenant 27 officiers et 540 hommes, revenant du camp et allant à Cholet, arrivera également à Saumur.

Ces troupes seront logées dans le quartier des Ponts et dans une partie de celui de Saint-Pierre.

M. l'abbé François Pinon, curé de Fontevrault, ex-aumônier de l'Hospice général de Saumur, est mort hier mercredi, dans sa 47^e année, après une longue maladie.

Ses obsèques auront lieu demain vendredi, à 9 heures du matin, dans l'église de Fontevrault.

Par décret du Président de la République, en date du 3 juillet 1877 :

M. Viard, sous-préfet de La Flèche, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Ayraud, nommé préfet.

M. le baron de Schonen, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de La Flèche (Sarthe), en remplacement de M. Viard, nommé sous-préfet de Saint-Malo.

Varennes-sous-Montsoreau. — On nous signale un acte de courage qui fait le plus grand honneur à un enfant de Varennes.

La semaine dernière, plusieurs élèves de l'école communale se baignaient dans la Loire, vis-à-vis de Gaure. Tout-à-coup l'un d'eux, Michel Boismier, âgé de 9 ans, disparut sous les yeux de ses camarades.

Le jeune Fernand Boucher, âgé de 15 ans, sous-maître à l'école de Varennes, entendant les cris, à demi-habillé, se jeta à l'eau, plongea à l'endroit où l'enfant avait perdu pied et fut assez heureux pour le ramener sur le rivage.

Il n'était que temps : le pauvre petit était déjà sans connaissance ; quelques soins intelligents purent le ramener à la vie.

Michel Boismier se promenait sur la grève, couverte de 50 centimètres d'eau seulement ; mais celle-ci se termine subitement, ainsi que cela est fréquent en Loire, par un trou profond dans lequel est englouti celui qui s'en approche de trop près. Aussi ne doit-on se baigner que dans les endroits qui sont parfaitement connus, et, comme on l'a vu, l'enfant Boismier aurait pu payer de sa vie son imprudence.

Lundi soir, un triste accident est arrivé un peu au-dessous de La Poissonnière, sur le bord de la Loire, près le pont du chemin de fer de Cholet.

Une famille rentrait chez elle en charrette : au passage d'un train le cheval eut peur, se cabra et se précipita dans la Loire, entraînant avec lui charrette et voyageurs. Un vieillard et deux enfants ont été noyés.

La récolte s'annonce presque partout, dans le Centre notamment, sous les auspices les plus favorables. C'est ainsi que des lettres de Blois prétendent qu'il faut remonter à plus de soixante ans pour trouver une récolte aussi abondante.

Le préfet du Loir-et-Cher seul a reçu des cultivateurs du département des demandes pour plus de 500 soldats, que les fermiers prient l'autorité de mettre à leur disposition.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE POITIERS.

Audience du 2 juillet.

En voyant le prévenu prendre place sur le banc de la police correctionnelle, on ne peut se défendre d'une impression pénible.

L'homme, en effet, qui se trouve aujourd'hui devant la justice, pour répondre à une inculpation de vol, a joué pendant longtemps dans notre ville d'une grande honorabilité ; il a été même juge au tribunal de commerce.

Il possède une fortune qui ne lui permet pas d'évoquer, comme tant d'autres, l'excuse de la misère, et qui vient encore ajouter à la gravité de l'acte qui lui est reproché.

Trois témoins ont été cités par le ministère public.

Il résulte de l'ensemble de leurs témoignages les faits suivants :

Le 14 avril, M^{me} Evains, receveuse des

postes à Thenezay, se présentait à la gare de Poitiers pour toucher sept coupons de dividende d'actions de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. Le caissier l'ayant invitée à classer ses coupons par ordre numérique, M^{me} Evains procédait à cette opération, lorsque M. Pitrois s'approcha du guichet et demanda si on ne payait pas les coupons de la Vendée. Sur la réponse négative qui lui fut faite, celui-ci se retira, mais en partant on le vit se baisser et ramasser à terre un papier qu'il emporta.

Après son départ, M^{me} Evains s'aperçut qu'il lui manquait un coupon que le courant d'air établi entre le guichet et la porte d'entrée avait dû faire envoler. Ce coupon avait une valeur de 33 francs. On le chercha inutilement ; alors la jeune fille qui accompagnait M^{me} Evains fit connaître qu'elle venait de voir le monsieur qui venait de sortir ramasser quelque chose à terre, un papier semblable aux coupons.

Les choses en étaient là, lorsque, le 30 avril, M. Pitrois se présente de nouveau au guichet pour demander si l'on payait les coupons de la Vendée. Il lui fut répondu encore négativement ; alors il montra le coupon d'Orléans qu'il avait trouvé, et dit : « Et celui-ci, le paierez-vous ? » Le caissier lui répondit : « Oui, mais avec un bordereau. » Et il lui remit un imprimé.

Le 4 mai, M. Pitrois rapportait au caissier, avec ce coupon, le bordereau rempli et signé, et se retirait après avoir reçu du tout un récépissé.

Il n'y avait alors plus de doute pour le caissier ; le coupon qu'il avait entre les mains était bien celui qui avait été perdu. Il écrivit à M^{me} Evains et prévint l'administration centrale.

Quelques jours plus tard, il était informé de l'opposition qui avait été faite au paiement de ce coupon et il en donnait avis à M. Pitrois. Celui-ci arriva aussitôt à son bureau et lui dit : « Ce coupon m'avait été remis par une personne de ma connaissance qui m'avait chargé de le toucher. Puisqu'on fait opposition, je ne veux plus m'occuper de l'affaire, je paierai tous les frais. » Il écrivit ensuite dans le même sens à M^{me} Evains et à l'administration centrale du chemin de fer.

Tels sont les faits qui ont motivé la poursuite dont est l'objet le prévenu.

Trois témoins cités par M. Pitrois viennent successivement déclarer que celui-ci a toujours été honnête dans ses relations avec ses clients et ses confrères, et qu'ils se sont aperçus dans ces derniers temps d'un certain affaiblissement dans ses facultés intellectuelles ; l'un même ajoute que, dans un paiement qu'il avait fait au prévenu, il lui avait donné en trop une pièce de 20 fr., que celui-ci lui a fait remarquer l'erreur et lui a remis cette somme.

Appelé à s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés, M. Pitrois déclare qu'il ne s'est jamais rendu compte comment le coupon en question lui était arrivé entre les mains. Son seul tort, suivant lui, aurait été de ne pas avoir révélé à qui de droit sa possession. D'une honorabilité et d'une solvabilité bien connues, il avait pensé que le propriétaire ne tarderait pas à s'adresser à lui ; que, dans tous les cas, il n'avait jamais pensé à profiter de cet argent.

Par son jugement, le tribunal a déclaré le prévenu coupable du vol qui lui était imputé et l'a par suite condamné à trois mois d'emprisonnement. (Journal de la Vienne.)

Faits divers.

Un orage épouvantable s'est déchaîné dimanche sur la ville de Bordeaux.

La foudre est tombée à cinq endroits différents, notamment sur une verrerie, rue du Hautoir, où, renversant un des veilleurs, elle a passé entre ses jambes, emportant à six mètres de distance un de ses sabots et lui causant de nombreuses brûlures.

Elle est tombée ensuite sur l'usine à gaz, où elle a mis le feu. Une énorme pile de charbon a été incendiée. Le feu s'est communiqué aux bâtiments. Les pertes s'élèvent à 20,000 fr.

Enfin, le tonnerre est également tombé sur l'église Saint-Michel et la cathédrale Saint-André.

Dimanche, également, après une journée des plus accablantes, un orage suivi d'éclairs et de tonnerre s'est abattu sur Lyon.

Une pluie mêlée de grêle est tombée à torrents pendant plus d'une heure. Lundi, nou-

vel orage. A midi, la pluie est tombée en abondance.

La chaleur était si accablante dimanche, pendant la revue de Longchamps, qu'il y a eu 112 cas d'insolation. Toutes les personnes indisposées ont été transportées dans les ambulances civiles et militaires établies dans le bois.

A l'ambulance de la Cascade, M^{me} Leroy, de Suresnes, est accouchée d'un gros garçon.

Le nombre de voitures qui se sont rendues à l'hippodrome de Longchamps s'est élevé à 7,792, dont : 3,400 par la grille d'honneur, 1,300 par la porte de Suresnes, 2,827 par la Cascade et 265 par la porte de Saint-Cloud.

Lors du tirage au sort de 1875, en France, il n'y eut, sur une classe de 306,000 jeunes gens, que de 5 à 600 abstentions volontaires.

En Allemagne et cette même année de 1875, sur une classe de 406,000 jeunes gens, 40,000 conscrits négligèrent de répondre à l'appel de la loi militaire.

Ces chiffres sont commentés avec amertume de l'autre côté du Rhin. (Le Monde.)

Pour les articles non signés : P. Godet.

Chronique Financière.

Bourse du 4 juillet 1877.

Les capitalistes qui voudront faire un emploi immédiat des fonds entrés dans leurs caisses à la suite de l'échéance de juillet ne feront pas leurs acquisitions à bon marché. Les gros spéculateurs qui mènent la Bourse ont mis à profit les exécutions inséparables d'un mouvement comme celui qui s'est produit en juin sur nos rentes pour provoquer une nouvelle progression des cours. Ils ont poussé le 5 0/0 à 107.35 et le 3 0/0 à 70.60. Le marché au comptant ne présente aucune animation, il suit l'impulsion donnée par la spéculation. Le 3 0/0 est particulièrement délaissé. Les recettes générales ont acheté 23,400 fr. de rentes 5 0/0 et n'ont demandé que 970 fr. de rentes 3 0/0. Le 5 0/0 italien a retrouvé toute son élasticité depuis que la liquidation est terminée ; il a fini à 71.45, en hausse de 0.55 c. Reprise également sur les fonds russes, autrichiens et égyptiens. Les consolidés anglais dont la liquidation a lieu aujourd'hui ne se relèvent pas de la réaction subie par eux hier sur la nouvelle de l'envoi de la flotte britannique dans la baie de Bizika. La Banque de Paris et le Comptoir d'escompte sont fermes aux environs de leur clôture précédente. Le Crédit foncier remonte au-dessus de 650. (Correspondance universelle.)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE

(juin 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Les Bois en hiver. — Inscriptions funéraires des anciens Egyptiens. — Une Joie d'enfant. — Une Fabrique de cartes à Paris au dix-septième siècle. — Fabrication des cartes à jouer. — Mes Jours de fête (suite). — Qui vaut le mieux ? — Observation relative aux ouvriers employés dans les diverses industries. — Un phénomène. — Petit appareil pour couper les coquilles d'œuf. — Hubert Robert. — La Vie sincère (suite). — La Bijouterie chez les Kabyles. — Dinard (Ille-et-Vilaine). — Mémoires du chanoine Schmid (fin). — Une Recette. — Le Musée des antiquités de Bruxelles. — La Navigation sur le Nil. — Etudes céramiques : les Manufactures de Lorraine. — Les Phosphorites, littérature suédoise. — Une Mascarade des Léni-Lénapes. — Quelques Préceptes de diction. — Bibliothèques des équipages de la flotte. — Le Pâturage dans les Alpes. — La Statue de Van-Dyck, à Anvers. — La Population de la terre. — Le Pays aux roses. — La Morale et le droit. — Le Gros-Bec foudi. — Le Munia tacheté. — Des Collections géologiques. — La Guirlande de Meléagre. — Patois de France. — La Pêche sans le pêcheur. — La Maison des Bozériaux. — Jean de Doyat. — Combien d'étoiles et de planètes voit la Terre (fin). — Palais ; Pâturage à Brebis. — Anciennes Satires contre les menuisiers. — La Moustache de Juan de Castro. — Bénitier de l'église de l'abbaye de Saint-Taurin, à Evreux.

Gravures.

Une Coupe de bois à Senlis (Seine-et-Oise), tableau par Pelouse. — Une Fabrique de cartes sous Louis XIV, peinture à la gouache. — Appareil pour couper la coquille des œufs à la coque. — Esquisse par Hubert Robert. — Les Chercheurs de marne dans l'anse de Dinard, tableau par Zuber. — Triptyque en vermeil du douzième ou du treizième siècle. — Un Jour de calme sur le Nil, peinture par Frédéric Bridgman. — Faïences de Bellevue ; fabrication moderne. — Le Savetier soufflant son sansonnet, terre cuite de la fabrique de Bellevue. — Alpes sauvages du Leefeld, canton d'Unterwalden. — La Statue de Van-Dyck, à Anvers, par Léonard de Cuyper. — Le Gros-Bec de Madagascar et son nid. — Le Munia tacheté et son nid. — Outils du géologue. — La Pêche sans le pêcheur. — Une scène de village, tableau de Henri Girardet. — La Terre vue de Mars. — La Terre vue de Jupiter. — Saturne. — Bénitier du treizième siècle dans l'église de Saint-Taurin, à Evreux.

EN VENTE
A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur,
Grand et magnifique Tableau intitulé :
La Généalogie d'Henri de Bourbon,
DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD,
Par M. T. de la Porte.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER
Paraît tous les Dimanches.
Résumé de chaque numéro :
2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.
PARIS — 45, rue Vivienne. 45 — PARIS
Envoyer mandat ou timbres-poste.

10^e ANNÉE.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.
Résumé de chaque numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.
4 fr. par AN. 4 fr. par AN.
PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8^o.
PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris.
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, toignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.
GOUTTE ET RHUMATISMES
Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son efficacité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.
Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Fumouze - Albespeyres Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.
CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 11 Juin 1877.
Départs de Saumur :
6 h. 20 m. matin.
11 — 20 —
1 — 30 — soir.
7 — 40 —
Départs de Poitiers :
5 h. 30 m. matin.
10 — 45 —
12 — 45 —
6 — 15 — soir.
Arrivées à Poitiers :
10 h. 30 m. matin.
4 — 30 —
9 — 7 —
11 — 41 —
Arrivées à Saumur :
9 h. 40 m. matin.
3 — 10 —
7 — 39 —
11 — 20 —
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70 65	»	35	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	652 50	12 50	»	Canal de Suez	675	»	7 50
4 1/2 %	100 75	»	85	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635	»	»	Crédit Mobilier esp.	510	»	15
5 %	107 42	»	52	Crédit Foncier d'Autriche	460	»	»	Société autrichienne	477 50	12 50	»
Obligations du Trésor, l. payé.	500	»	»	Crédit Mobilier	126 25	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	931	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	200	»	»	Orléans	329	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50	»	»	Est	618 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	328 50	»	»
— 1865, 4 %	514	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1015	1 25	»	Est	342 50	»	»
— 1869, 3 %	393 75	1 75	»	Midi	785	»	»	Nord	329	»	»
— 1871, 3 %	379 75	1 75	»	Nord	1360	»	»	Ouest	326 50	»	»
— 1875, 4 %	493 75	»	50	Orléans	1040	»	»	Midi	324	»	»
— 1876, 4 %	485	»	1	Océan	690	10	»	Charentes	220	»	»
Banque de France	5100	»	»	Vendée, 500 fr. t. p.	1280	12 50	»	Vendée	141 25	»	»
Comptoir d'escompte	680	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1280	»	»	Canal de Suez	598	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	345	»	»	C. gén. Transatlantique	467 50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 Juin 1877).
Départs de Saumur vers Angers.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 —
9 — 1 —
1 — 36 —
4 — 10 —
7 — 15 —
10 — 37 —
Départs de Saumur vers Tours.
3 heures 36 minutes du matin, direct-maté.
9 — 31 —
9 — 40 —
12 — 40 —
4 — 44 —
10 — 28 —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Tribunal de commerce de Saumur.
FAILLITE BIGNONEAU.
Avis (article 537 du Code de commerce).
Les créanciers de la faillite de sieur Bignoneau, Albert, ex-lithographe à Saumur, sont invités à se présenter, le lundi 9 juillet 1877, à dix heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non excusabilité de failli.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(338)

A VENDRE
UN JOLI PETIT JARDIN
Avec servitudes.
Situé route de Varrains.
S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.
Commune de Chemellier.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Chemellier prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Chemellier, le dimanche 8 juillet 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :
1^o 1041 mètres courants de terrassements. 1,330 f. 98
2^o 1041 mètres courants d'empièvements. 2,798 21
3^o Travaux d'art (un aqueduc). 171 63
4^o Pavage. 120 *
5^o Perfectionnement et cylindrage. 455 75
Total..... 4,876 f. 87
Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.
M. MAURICBAU, huissier à Saumur, demande un élève.

A VENDRE D'OCCASION
LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE
MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle
pour le rayon de mercerie.
Un ménage demande un place, la femme comme cuisinière et le mari comme cocher et jardinier. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements.
S'adresser au bureau du journal.

TEINTURERIE DU PROGRÈS.
BROSSAY
Rue Saint-Nicolas, 24, SAUMUR.
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'ajouter à son établissement un atelier spécial de NETTOYAGE A SEC pour costumes de dames tout confectionnés et pour vêtements d'hommes.
Par ce procédé, il n'y a pas à craindre que les vêtements soient déformés ni que les nuances soient altérées.
Prix très-modérés.

M. RIELLANT ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phéniqué, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.
Dépôt à Saumur : Pharmacie PERDRIAU. (594)

ON DEMANDE UNE OUVRIÈRE pour conduire une machine à coudre. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC
Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.
Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans douleur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B. Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codez; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature B. Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, approuvées par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.
NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.
Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, à fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

MÉDECINE
Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les Pâtes Purgatives et Dépuratives de CAUVIN sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder le progrès de certains maux incurables :
Acreté du sang.
Age critique, retour d'âge.
Aigreurs.
Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
Apoplexie, coup de sang.
Asthme.
Bile, maladies bilieuses.
Bourdonnements d'oreilles.
Bronchite, rhume, catarrhe.
Catarrhe pulmonaire, vésical.
Cauchemar.
Clous, furoncles.
Constipations, échauffement d'intestins.
Couches (suite de).
Convalescence difficile.
Crachement de sang.
Dartres, maladies de la peau.
Débilité, faiblesse générale.
Démangeaisons.
Digestions laborieuses.
Échauffement de la poitrine, des intestins.
Engorgements.
Engourdissements.
Épilepsie, haut mal, mal caduc.
Erysipèles (disposition aux).
Étouffements.
Faiblesse.
Fièvres intermittentes.
Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
Flueurs blanches.
Foie (maladies chroniques du).
Gale (suite de la).
Gastralgie.
Glaives, affections glaireuses.
Glandes.
Goutte, rhumatisme goutteux.
Gravelle.
Hypochondrie, spleen, mélancolie.
Hystérie, vapeurs.
Indigestions (disposition aux).
Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
Insomnie, mauvais sommeil.
Jaunisse, ictère.
Lait répandu, maladies lactées.
Maux de tête, céphalalgie.
Migraine.
Névralgies.
Obstructions internes.
Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
Palpitations.
Paralysies.
Pituites.
Rachitisme, enfants noués.
Règles ou flux menstruel (trouble, difficultés des).
Rhumatismes, douleurs, frictions.
Rhumes négligés.
Sciaticque, goutte sciaticque.
Scrofules, écrouelles, humeurs des.
Sevrage.
Suppressions de cautères, vésicatoires.
Suppuration d'oreille.
Tiraillements d'estomac, déjections.
Tumeurs, plaies suppurées.
Ulcères, plaies ulcérées.
Vers intestinaux.
Vertiges.
Vapeurs nerveuses.
Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.